

Cré-Entreprendre Initiative
Bilan d'activité à sept. 2002
Demande d'abondement complémentaire au fonds "prêts d'honneur"
Participation financière aux actions d'accompagnement

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 22/11/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

1. Rappel

Cré-Entreprendre Initiative travaille depuis 1990 sur le département du Doubs à l'accompagnement des porteurs de projet en création d'entreprise, au financement en fonds propres des nouvelles entreprises et au suivi pendant les premières années d'activité. Un partenariat étroit a été engagé en 1999 avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la dynamisation de l'action sur ce territoire.

De 1999 à fin septembre 2002, Cré-Entreprendre Initiative a ainsi financé 76 nouvelles entreprises installées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un montant de 387 411 Euros. Ces entreprises ont généré 112 emplois.

2. Bilan à septembre 2002

De janvier à septembre 2002, cette action a permis de réaliser :

- 193 accueils de porteurs de projet issus du territoire de la CAGB,
- 83 accompagnements au montage de projet,
- 22 prêts d'honneur pour un montant de 121 540 Euros pour la création d'entreprises installées sur le territoire de la CAGB. Elles ont permis la création de 36 emplois,
- le suivi de 22 nouvelles entreprises, ce qui porte à 70 le nombre d'entreprises suivies sur le territoire.

Compte tenu du nombre et de la nature des projets financés, Cré Entreprendre Initiative sollicite un abondement complémentaire à son fonds « prêts d'honneur » de 7622,50 € (crédit inscrit au BP 2002).

3. Actions d'accompagnement

Parallèlement au financement en fonds propres des nouvelles entreprises créées, Cré Entreprendre Initiative a développé des actions connexes et mis à disposition des moyens techniques nouveaux tels que :

- mis en place, animation et coordination d'un réseau de près de 60 bénévoles, anciens professionnels d'entreprises, et parrains des nouveaux entrepreneurs
- suivi durant 2 ans des entreprises créées, garantissant ainsi la pérennisation des activités (7,9% de disparition à 3 ans) et le recouvrement des prêts consentis
- création d'un centre de documentation.

Afin de garantir la pérennité de ces actions et moyens, Cré Entreprendre Initiative sollicite une subvention de 7622,50 € (50 KF).

Cette participation aux actions connexes de 7622.5 € serait à inscrire au BP 2003.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces sollicitations.

Une participation aux actions connexes de 7622,50 € est à inscrire au BP 2003.

Pour extrait conforme,

Le Président